

**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Délibération N°DCA-14122022-15

**OBJET : SSIAD TRAIT D'UNIONS
VENTE D'UN VÉHICULE**

Le conseil d'administration du CCAS du Chambon-Feugerolles, dûment convoqué par monsieur le Président s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 14 décembre 2022 à 18 heures sous la présidence de madame Yvette JACQUEMONT

Date de la convocation des membres du CA : **8 décembre 2022**

Compte-rendu affiché le : **12 décembre 2022**

Nombre d'administrateurs en exercice : **11**

Nombre présents à la séance : **6**

Membres présents à la séance :

Mme JACQUEMONT, Vice-présidente, Mme CHOUAL, MME CHAMPAGNAT,
Mme JOURDYTH, Mr PASIEKA, Mme GUICHARD

Membres absents ayant donné pouvoir :

M FARA Président à Mme JACQUEMONT
Mme ROBERT à Mme CHAMPAGNAT

Membres absents avec excuses :

MME AIVALIOTIS
MME DI DOMENICO
M PRUD'HOMME LACROIX

**CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 DÉCEMBRE 2022
DÉLIBÉRATION N° DCA-14122022-15**

**SSIAD TRAIT D'UNIONS
VENTE D'UN VÉHICULE**

Le SSIAD est propriétaire de 5 véhicules, 2 véhicules à moteur électrique et 3 véhicules à moteur thermique.

L'organisation de l'activité du SSIAD a évolué au fil des années. Auparavant les soins étaient organisés en 7 tournées nécessitant l'utilisation de 5 véhicules. Depuis plus d'un an il apparaît que seuls 4 véhicules sont utilisés. Il n'est donc pas nécessaire de conserver un 5ème véhicule.

Il est proposé au conseil d'administration la vente d'un véhicule de type Renault Clio, immatriculé BV 592 NH mis en service le 27 09 2011 et ayant un kilométrage de 54 000 km, à la Ville du Chambon-Feugerolles.

Il est précisé que le véhicule a été totalement amorti.

Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser monsieur le Président ou à madame La Vice-Présidente à vendre en l'état le véhicule Renault Clio pour un prix de cession de 4000 € et à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes

Après en avoir délibéré, le conseil administration :

à l'unanimité (8 votes « Pour »)

AUTORISE monsieur le Président ou à madame La Vice-Présidente à vendre en l'état le véhicule Renault Clio pour un prix de cession de 4000 € et à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes

ONT signé au registre tous les membres présents.

La Vice-Présidente
Yvette JACQUEMONT

Certifié exécutoire compte tenu de :
- sa publication le 16/12/2022
La Vice-présidente



En application des dispositions des articles r.421-1 à r.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.